

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-L'ABBAYE

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 18 juillet 2024

Date de la convocation : 11 juillet 2024

Nombre de conseillers

-en exercice : 11

-présents : 11

-exprimés : 11

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean BERTIN, Maire.

Etaient Présents : M. Jean BERTIN, Maire, Mme Florence CARTIER, Mme Michèle CHARVET, Mme Madeleine CAPUT, M. François DESPLANCHE, M. Jean FOURNIER, M. Patrick BONIN, M. Alexandre MORIN, M. Patrick PERNET, M. Frédéric HEDIN, Mme Audrey BONNIN.

Secrétaire de séance : Mme Florence CARTIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MAI 2024

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 transmis par mail ou par courrier est adopté par les anciens membres du conseil municipal (M. Jean BERTIN, Maire, Mme Florence CARTIER, Mme Michèle CHARVET, Mme Madeleine CAPUT, M. François DESPLANCHE, M. Jean FOURNIER) comme suit :

Pour : 06 Abstention : 00 Contre : 00

1- AFFAIRES INSTITUTIONNELLES - COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 17/2024

Depuis l'installation du Conseil Municipal, en date du 19 avril 2024, les démissions suivantes sont intervenues :

- 24 avril 2024 Monsieur Gustave BIENFAIT
- 29 avril 2024 Monsieur Sébastien LEFEBVRE
- 29 avril 2024 Monsieur Manuel MICHEL
- 29 avril 2024 Monsieur André SZYMANSKI
- 30 avril 2024 Madame Geneviève BAILLARD

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la composition du Conseil municipal qui s'établit comme suit :

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Maire	M.	BERTIN Jean
Premier adjoint	Mme	CARTIER Florence
Deuxième adjoint	Mme	CHARVET Michèle
Conseiller	Mme	CAPUT Madeleine
Conseiller	M.	DESPLANCHE François
Conseiller	M.	FOURNIER Jean
Conseiller	M	BONIN Patrick
Conseiller	M.	MORIN Alexandre
Conseiller	M.	PERNET Patrick
Conseiller	M.	HEDIN Frédéric
Conseiller	Mme	BONNIN Audrey

Préfecture de Nevers : reçu le 30 juillet 2024

2- FONCTIONNEMENT REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Délibération n° 18/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye fait toujours partie du RPI.

Par conséquent, différents points de fonctionnement sont à préciser :

- 1) Prêt de matériel à l'école de Suilly-la-Tour depuis la rentrée scolaire 2023/2024
- 2) Horaires de garderie de Saint-Laurent-L'Abbaye : 7h30/8h30 et 16h30/18h00
- 3) Transports scolaires maintenus
- 4) Mise à disposition 16h00 par semaine de Mme HUET-LABAUME Claudine à la cantine de Suilly-la-Tour, un titre de recettes est adressé à la commune de Suilly-la-Tour correspondant au travail des périodes scolaires effectuées.
- 5) Garderie de Saint-Laurent-L'Abbaye gratuite à partir de la rentrée scolaire 2024/2025 (conseil municipal du 30 mai 2024).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la participation des frais scolaires soit répartie au prorata du nombre d'élèves (par commune de domicile ou de rattachement) et que la participation au spectacle de Noël soit financée à parts égales à chaque commune.

✂ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ces propositions.**

Pour : 11 Abstention : 00 Contre : 00

Préfecture de Nevers : reçu le 30 juillet 2024

3- CONVENTION NIEVRE INGENIERIE

Délibération n° 19/2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'une Assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour : **Aménagements de sécurité sur les RD 4 et RD 153 (côté sud) et RD 221.**

Il propose de confier les missions correspondantes à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie, 14 bis rue Jeanne d'Arc - 58000 NEVERS.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 2 000 € HT pour 20 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'œuvre simple.

Ouï, cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de confier la mission : **Aménagements de sécurité sur les RD 4 et RD 153 (côté sud) et RD 221** d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante ainsi que tous les documents afférents,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.

Pour : 10 Abstention : 01 Contre : 00

Préfecture de Nevers : reçu le 30 juillet 2024

4 - PROJET TRAVAUX REFECTION TOITURE BÂTIMENT ABBAYE ET PORTE ARRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de toiture du bâtiment Abbaye s'avèrent nécessaires ainsi que sur la porte arrière.

Il présente à l'assemblée différents devis et propose qu'afin de financer cette dépense de demander des subventions auprès de la DRAC, La CAMOSINE et l'ASPAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **De demander** d'autres devis auprès d'une autre entreprise avant de valider ce projet.

Pour : 11 Abstention : 00 Contre : 00

5- CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Délibération n° 20/2024

Vu la dissolution du CCAS votée le 22 novembre 2023,

Considérant qu'il faille créer une commission communale s'occupant des actions sociales sur notre commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une commission communale d'action sociale.

Les membres de cette commission sont :

Elus : Michèle CHARVET, Florence CARTIER, Madeleine CAPUT, Patrick BONIN

Non-élus : Jean-Jacques GUIGNAULT, Elisabeth LAFILLE, Monique MARTINAT, Camille ROUSSELET

Le Conseil municipal décide de créer la commission locale d'action sociale et désigne comme membres élus Michèle CHARVET, Florence CARTIER, Madeleine CAPUT, Patrick BONIN et comme membres non-élus Jean-Jacques GUIGNAULT, Elisabeth LAFILLE, Monique MARTINAT, Camille ROUSSELET.

Pour : 09 Abstention : 02 Contre : 00

Préfecture de Nevers : reçu le 30 juillet 2024

6 - SUPPRESSION DE LA RÉGIE RECETTE « DELIVRANCE PHOTOCOPIE »

Délibération n° 21/2024

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal que les recettes liées aux photocopies ne sont pas significatives et que la gestion de cette régie proportionnée aux encaissements s'avère fastidieuse, pour la commune comme pour la trésorerie.

Monsieur le Maire suggère au Conseil municipal, la suppression de cette régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Pour : 10 Abstention : 01 Contre : 00

- 1) **Approuve** la suppression de la régie pour l'encaissement des recettes de photocopies et ce à compter de la présente délibération,
- 2) **Décide** mettre fin aux fonctions du régisseur et du mandataire de la régie.

Préfecture de Nevers : reçu le 30 juillet 2024

7- SUPPRESSION DE LA RÉGIE RECETTE SALLE MULTI-ACTIVITES « LA GRANGE »

Délibération n° 22/2024

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du n° 9/2010 en date du 18 mars 2010 autorisant la création de la régie de salle multi-activités « La Grange » ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant nomination d'un régisseur pour la régie de recettes salle multi-activités « La Grange »

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

Pour : 10 Abstention : 01 Contre : 00

- 1) **Approuve** la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des recettes de location de la salle multi-activités « La Grange »
- 2) **Décide** cette suppression de régie prendra effet à compter de la présente délibération,
- 3) **Autorise** Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de la trésorerie de Cosne-Cours-sur-Loire de procéder à l'exécution de la présente décision.

Préfecture de Nevers : reçu le 30 juillet 2024

8- FORMATION DES COMMISSIONS

<u>COMMISSION DES FINANCES</u>	:	BERTIN CARTIER CHARVET	Jean Florence Michèle
<u>COMMISSION FÊTES ET CEREMONIES</u>	:	CHARVET CAPUT PERNET DESPLANCHE CARTIER	Michèle Madeleine Patrick François Florence
<u>GESTION SALLE MULTI ACTIVITES</u> « La Grange »	:	CHARVET CAPUT CARTIER	Michèle Madeleine Florence
<u>VOIRIE-ENTRETIEN BÂTIMENTS</u> <u>ENVIRONNEMENT (Patrimoine)</u>	:	BERTIN CHARVET DESPLANCHE PERNET HEDIN BONIN	Jean Michèle François Patrick Frédéric Patrick
<u>BULLETTIN MUNICIPAL & COMMUNICATION</u> <u>Site WEB</u>	:	CARTIER CHARVET BONNIN	Florence Michèle Audrey
<u>FLEURISSEMENT</u>	:	CHARVET DESPLANCHE CAPUT MORIN	Michèle François Madeleine Alexandre

Monsieur le Maire est Président de toutes les commissions.

CORRESPONDANTS

<u>Correspondant-Défense</u>	:	PERNET	Patrick
<u>Responsable des Drapeaux</u>	:	DESPLANCHE PERNET	François Patrick

DELEGUES

23/2024 : DESIGNATION DES DELEGUES DU SIAEP DE LA BOURGOGNE NIVERNAISE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants chargés de représenter la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Bourgogne Nivernaise.

👉 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité :

Délégués Titulaires :

M. BERTIN Jean
M. HEDIN Frédéric

Délégués Suppléants :

M. DESPLANCHE François
M. PERNET Patrick

24/2024 : DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'ENERGIE (CLE) ET AUX COMPETENCES TRANSFEREES AU SIEEEN

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L2121-33 ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les délégués chargés de représenter la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité :

Electrique : Commission Locale d'Energie (CLE) de Donzy :

Délégués

M. BERTIN Jean
Mme CARTIER Florence

Nouvelles Technologies Informatiques :

Mme CARTIER Florence

Eclairage Public et Gaz:

M. BERTIN Jean - Eclairage Public
Mme CARTIER Florence - Gaz

Préfecture de Nevers : reçu le 30 juillet 2024

25/2024 : DESIGNATION DES DELEGUES AU GIP TERRITOIRE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les délégués chargés de représenter la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye au GIP Territoire Numérique.

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité :

- **Titulaire :**
Mme CARTIER Florence
- **Suppléant :**
Mme BONNIN Audrey

Préfecture de Nevers : reçu le 30 juillet 2024

26/2024 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SITS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée a procédé à la désignation de deux délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires.

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité 2 délégués :

- **Délégués**

M. BERTIN Jean
M. PERNET Patrick

Préfecture de Nevers : reçu le 30 juillet 2024

QUESTIONS DIVERSES

- ✦ Intervention de Monsieur Patrick BONIN à propos des élections municipales complémentaires dont courrier ci-dessous.

M^R Bertin,

Vous avez essuyé une défaite au mois d'avril : à la suite de votre élection comme maire.

Cinq conseillers, dont ceux qui ont obtenu le plus de voix aux élections complémentaires, ont démissionné

Aux élections complémentaires suivantes je me suis présenté, comme opposant à la liste que vous avez proposé. Si j'ai été élu dès le premier tour aucune des personnes que vous avez recruté ne l'a été.

du deuxième tour 50 électeurs sur 123 votants ont voté par Bulletins Blancs ou nuls.

C'est le troisième message clair à votre égard de la part de la population de Saint Laurent l'Abbaye.

Ma question est simple :

Allez-vous respecter le choix de la majorité des électeurs et démissionner ?

Je vous demande de joindre ma question au compte rendu de ce Conseil Municipal et je vous en remets une copie.

P. Bonin



Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

Fait et délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à 19 heures 20

Le Maire,
Jean BERTIN



La secrétaire de séance,
Florence CARTIER

